

# SNES

# U.

LILLE  
BULLETIN  
D'INFORMATION  
DU SYNDICAT NATIONAL  
DES ENSEIGNEMENTS  
DE SECOND DEGRE

209, RUE NATIONALE 59800 LILLE - TEL 03 20 66 77 41

ISSN N° 039 -6522 CPPAP N° 0605 S 05524

Directeur de la publication : Michel DEVRED

Imprimerie spéciale SNES 209 rue Nationale Lille

Supplément à LILLE - SNES Bulletin spécial janvier

AUX SECRETAIRES DE S1

AUX MEMBRES DE LA CA

LILLE, le 01 février 2006

**CIRCULAIRE N° 5**

## SOMMAIRE

### Action :

- ↳ Préparation de rentrée 2006
- ↳ « Quand l'Unsa, la CFDT et la CFTC prêtent la main au Ministre... »
- ↳ Manifestation du 07/02 contre le CPE *page 2*
- ↳ Manifestation du 11/02 contre la directive Bolkestein *Page 3*

### Personnels :

- ↳ Calendrier des CAPA 2006 *Page 3*

### Activités du S3 :

- ↳ Lettres au Recteur *Page 4*

### Annexe :

- ↳ Tract manifestation du 7 février : CPE *Annexe 1*

## Mardi 07 février

### Manifestation à Lille contre le CPE



## Samedi 11 février

### Manifestation à Lille pour dire Non à la directive Bolkestein



**VOTE SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE  
ET LE RAPPORT FINANCIER :  
JUSQU'AU 11 FEVRIER**

## Préparation rentrée 2006 :

Chaque S1 de collèges a reçu les structures et dotations horaires proposées par les IA et peut consulter le site académique du SNES [www.lille.snes.edu](http://www.lille.snes.edu) pour les données des autres établissements de son bassin.

Chaque S1 de lycées reçoit les effectifs prévus et les dotations horaires proposées par le Rectorat cette semaine et peut consulter le site académique du SNES [www.lille.snes.edu](http://www.lille.snes.edu) pour les données des autres établissements de son bassin.

Les militants de la section académique sont à la disposition des S1 pour animer des heures d'information syndicale ou des AG : il suffit, pour les S1 qui le souhaitent de communiquer lieu, jour et heure au S3 au moins 3 jours avant.

Le S3 utilise son site académique pour informer syndiqués et autres personnels des initiatives locales : adressez nous vos motions, vos tracts et les informations sur vos actions.

---

## FONCTION PUBLIQUE :

### Quand l'UNSA, la CFDT et la CFTC prêtent la main au Ministre...

En décembre, avec les autres organisations syndicales de la Fonction publique, la FSU demandait l'ouverture de négociations portant prioritairement sur l'augmentation des salaires. Les organisations estimaient qu'il fallait au minimum une augmentation de 1,8% du point d'indice, cette augmentation ne faisant que compenser la hausse des prix pour l'année en cours (rappelons la perte de pouvoir d'achat de 5% depuis 2000 !).

Lors des premières négociations en janvier, le ministre ne proposait que 0,5%. Fort logiquement, la CGT, la FSU, FO, la CFDT et l'UNSA appelaient à l'action pour le 2 février (la CFTC réservant sa réponse). Ces organisations laissaient toutefois « une dernière chance » au ministre en lui demandant d'accorder une augmentation de 1,8% le 19 janvier, lors d'une troisième journée de négociation. Mais, le 19 janvier, le ministre refusait d'aborder d'entrée de jeu la question salariale. La FSU, la CGT, FO et la CGC ont donc claqué la porte, face à un ministre qui voulait à tout prix imposer des négociations globales sur le volet salarial, le volet social et le volet statutaire. En somme signature sur les 3 volets ou rien du tout ! Un marchandage inédit dans ce type de négociations !

Nous ne pouvons accepter ce chantage. D'autant que les volets statutaire et social comportent des avancées très limitées, ne concernant pas tous les personnels tandis que le volet salarial prévoit une nouvelle augmentation de 0,5% pour février...2007.

Après d'ultimes négociations où seules la CFDT, l'UNSA et la CFTC (35% des personnels !) étaient conviées, le ministre a obtenu la signature de ces trois organisations, mettant ensuite en avant cet accord minoritaire obtenu en catimini pour affaiblir la mobilisation du 2 février. Ainsi, le ministre s'arroge le droit de distribuer les bons et les mauvais points aux syndicats !

Conséquence immédiate de l'accord signé par les organisations minoritaires : tous les fonctionnaires perdront 1,3% supplémentaire de pouvoir d'achat pour l'année 2006, d'où la nécessité d'une forte mobilisation le 2 février pour exiger une véritable politique salariale dans la Fonction Publique qui passe par une revalorisation des salaires et la reconstruction de la grille, mais aussi une politique de l'emploi public et de réponse aux besoins des services publics.

---

Dans le cadre de la journée nationale d'action contre le Contrat  
Première Embauche (CPE)



**Manifestation à Lille**  
**Mardi 07 février à 15h**  
**Porte de Paris**



Voir Tract en annexe 1

# NON à la directive BOLKESTEIN !

## Contre la privatisation des services publics, les délocalisations et le dumping social !

Débatte depuis plusieurs mois au Parlement européen, la directive Bolkestein de libéralisation des services sera soumise au vote des députés européens le 14 février.

**Rappel : plusieurs centaines de milliers de salariés et de citoyens européens ont manifesté à Bruxelles le 19 mars 2005 pour affirmer leur opposition à cette directive et à l'Europe libérale qu'elle représente.** Les partisans du oui à la constitution européenne avaient alors affirmé leur soudaine opposition à ce projet de directive. Le président Chirac s'était même réjoui dans un discours officiel le 26 avril que « la directive Bolkestein n'existe plus ».

Au cœur de cette directive, **le principe du pays d'origine est une incitation à délocaliser les entreprises de services** vers les pays de l'Union Européenne où les règles sociales, fiscales, de protections des consommateurs et de l'environnement sont moins exigeantes, au prétexte de diminuer les coûts. Presque tous les services sont visés : eau, cantines, crèches, éducation, santé, protection sociale et solidarité, secteur judiciaire, culture... **C'est une grave menace sur la qualité de ces services, la condamnation à mort des services publics et la mise en concurrence légale des travailleurs des différents pays d'Europe.**

## MANIFESTATION à LILLE Samedi 11 février à 15 H Place de la République

Initiative des Comités du 29 mai de Lille, Roubaix-Tourcoing, Villeneuve d'Ascq, Littoral Nord, soutenue par : AC, AFL Beuvrages, ATTAC, ATNF, Cercle Spinoza, Cdafal 59, Ruptures 59-62, Union Syndicale Solidaires, FSU, SNESUP, SUNDEP, USP, Alter-écologie, Alternative Libertaire, les Alternatifs, Coordination Communiste, Forces Militantes, JCR, LCR, PCF, PRS.

## PERSONNELS

### Calendrier des commissions administratives paritaires (2006)

#### Certifiés

- 28/02 : accès au corps des certifiés (liste d'aptitude ou intégration)
- 28/02 : avancement d'échelon
- 16/05 : hors-classe
- 30/05 : notation administrative / réadaptation / congé de formation professionnelle
- 3/07 : refus de titularisation

#### Agrégés

- 24/03 : liste d'aptitude
- 24/05 : tableau d'avancement de grade
- 29/05 : révision de note administrative
- 29/06 : titularisation

#### PEGC

- 16/03 : changement de grade et d'échelon, notation, mouvement

#### Professeur d'EPS

- 3/03 : changement d'échelon et liste d'aptitude
- 9/03 : changement d'échelon, de grade, notation, mouvement pour les chargés d'enseignement
- 11/05 : changement de grade et notation

#### PLP

- 28/02 : avancement d'échelon
- 19/05 : hors-classe
- 15/06 : notation

#### CPE

- 28/02 : avancement d'échelon
- 12/05 : avancement de grade
- 30/05 : notation / congé formation / réadaptation / réemploi

#### COP

- 4/04 : avancement d'échelon
- 13/06 : notation

### **FICHAGE DES PERSONNELS : Le S3 écrit au Recteur**

Madame le Recteur,

Nous avons eu communication d'un message adressé aux chefs d'établissements à propos de la grève du 20 janvier 2006 dans lequel le directeur de cabinet, Monsieur Dangreau écrivait : « **Une part importante (des chefs d'établissement) ne [m'a] pas communiqué ce jour ses effectifs de personnels grévistes. ... Je dois pouvoir disposer de l'image la plus fidèle possible concernant les opinions des hommes et des femmes qui constituent notre système éducatif.**

Outre le fait que cela confirme l'imprécision des informations officielles sur la participation aux grèves, les propos tenus suscitent notre interrogation et notre inquiétude. Quand les personnels sont poussés à la grève, ils savent que l'administration qui recense quotidiennement la présence des fonctionnaires et personnels dans les établissements, ne manquera pas de signaler les absences constatées. Ils aimeraient que cela se fasse dans un esprit non partisan, qui respecte plus les réalités que les intérêts des ministres. La faiblesse des contestations ne coïncide en effet guère avec les prélèvements effectués quelques semaines plus tard !

La teneur des propos de Monsieur Dangreau pourrait indiquer une dérive inquiétante. S'il s'agit de mesurer le soutien des personnels à une action de grève, la remontée des taux de grévistes par établissement suffit.

S'il s'agit de connaître les revendications des personnels, nos plates formes revendicatives sont publiques.

Par contre, nous pouvons craindre qu'une demande ainsi formulée ne traduise la volonté de constituer un fichier des personnels avec la notation de « leurs opinion »... syndicale, politique... Cela constituerait une atteinte intolérable au droit des personnes et à celui des salariés.

Le droit syndical ne peut se suffire de déclarations d'intentions générales. Il est sans cesse remis en cause dans les faits. Si nous nous réjouissons du comportement civique du principal syndicat de chefs d'établissement, représentatif à nos yeux des réactions de la majorité des personnels de direction, nous relevons trop souvent des entorses à ce droit syndical. Le dernier cas en date est celui du collège Rouges barres de Marcq en Baroeul où le chef d'établissement prend prétexte du décret De Robien sur les remplacements pour tenter de s'opposer à l'heure d'information syndicale. C'est un nouveau témoignage de ces multiples mesquineries et interprétations erronées des textes qui limitent les droits des personnels.

La teneur du message ne peut que conforter ceux qui pensent qu'il convient de renforcer les contrôles et la pression sur les personnels.

Si comme nous l'espérons, il ne s'agit que d'une maladresse – et cela nous ait été officiellement confirmé en GT vérification de barème – nous demandons un rectificatif écrit et public de votre part afin de rappeler l'importance du respect de la liberté d'expression et d'opinion de tous, fonctionnaires ou non. Un rectificatif qui ne serait qu'oral n'empêcherait en aucune façon les dérives de continuer et nous ne saurions donc pas nous en satisfaire.

---

### **ORIENTATION FIN DE 3<sup>ème</sup> : Le S3 écrit au Recteur**

Madame le Recteur,

Nous venons de prendre connaissance de votre courrier concernant les procédures d'orientation (lettre d'accompagnement et fiches de liaison).

Si nous partageons certains objectifs, notamment celui de garantir un accès plus important aux formations supérieures et donc aux demandes d'orientation vers la 2<sup>nd</sup>e GT, nous notons avec inquiétude de nouvelles dispositions liées à l'apprentissage.

Recueillir chez tous les élèves de 3<sup>ème</sup>, à tous les moments du dialogue (intentions en février, vœux définitifs en mai) des demandes comportant le statut (scolaire ou apprenti) risque d'avoir des conséquences néfastes quant à l'élévation des niveaux de qualification dans notre académie.

En effet, les familles en cochant la case apprentissage considéreront en toute bonne foi que l'institution scolaire va prendre en charge leur demande, comme elle le fait, par l'intermédiaire de PAM, pour les demandes à statuts scolaire.

Le nombre de non affectés, à l'issue d'une classe de 3<sup>ème</sup>, que nous avons estimé à 2000 en juin 2005, risque de passer fin juin 2006 à un niveau nettement supérieur.

Ces jeunes sans contrat (car sans employeur) ou au contrat rompu pendant la période d'essai (juillet et août) accroîtront le flux de sortants sans qualification de notre académie.

D'autre part, les voies d'orientation après la 3<sup>ème</sup>, sont toujours définies par le décret du 14 juin 1990 et l'arrêté du 17 janvier 1992 qui ne mentionnent que la 2<sup>nd</sup>e G.T, la 2<sup>nd</sup>e professionnelles et la 1<sup>ère</sup> année de CAP. Les conseils de classe seront amenés de fait à se prononcer sur des voies de formation en apprentissage (cadre D des vœux définitifs) ce qui est contraire à la législation en vigueur.

En vous demandant de bien vouloir prendre en considération ces remarques, nous vous prions Madame le Recteur, de prendre rapidement les mesures nécessaires pour répondre à ces inquiétudes en reformulant notamment les fiches de liaison avant communication aux élèves.

# Mardi 7 Février, ensemble contre le CPE

**La FSU appelle à participer à la manifestation régionale  
à LILLE - 15h00 - Porte de Paris  
dans le cadre de la journée nationale d'action contre le CPE.**



## **Le CPE (Contrat Première Embauche) : Copie conforme du CNE (Contrat Nouvelle Embauche)**

C'est la mesure phare du plan Villepin pour l'emploi des jeunes. Il concerne les jeunes de moins de 26 ans. Tout comme le CNE, il instaure une période d'essai de deux ans (la période d'essai pour un CDI est comprise entre un et trois mois!). Cela généralise et élargit la précarité : l'employeur peut licencier pendant cette période sans la moindre justification ! Ce contrat peut être proposé par toutes les entreprises à la différence du CNE qui ne concernait que les entreprises de moins de 20 salariés.

En 1994, le gouvernement Balladur avait tenté de mettre en place un SMIC jeunes (les importantes manifestations d'étudiants l'avaient fait reculer). En 2006, le gouvernement de Villepin crée un **contrat de travail super précaire pour les jeunes**. Bien sûr, on pourrait se dire que ce n'est qu'un mauvais moment à passer avant d'obtenir un emploi stable. Mais le projet est plus ambitieux : il s'agit bel et bien de précariser le salarié pendant toute sa carrière. Le plan « pour l'emploi » est très cohérent : CPE pour les jeunes ; CNE pour les plus de 26 ans ; nouveau contrat pour les seniors (CDD de 18 mois renouvelable une fois). C'est en réalité un plan pour la précarisation de l'emploi. Par ailleurs, le gouvernement a fait passer une loi instituant CDD et CDI dans la Fonction Publique. Il ne veut plus de salarié en CDI dans le secteur privé et il ne veut plus de fonctionnaire dans le secteur public.

En plus d'être particulièrement injustes, ces mesures sont inefficaces. Elles créent des comportements conjoncturels et ne se traduisent pas par la pérennisation des emplois. Un sondage IFOP, publié par le cabinet Fiducial et réalisé auprès des chefs d'entreprises de moins de vingt salariés montre que 71% des embauches prévues entre septembre et janvier se seraient faites de toute façon qu'il y ait eu CNE ou pas. Parmi les embauches réalisées, dans 57% des cas, le CNE se substitue au CDI. Enfin (et c'est le premier ministre lui-même qui le dit), plus de 10% des CNE signés depuis le mois d'août sont déjà rompus !

Le gouvernement est tellement peu convaincu de la popularité de cette mesure qu'il fait passer le texte en procédure d'urgence et qu'il avance de deux semaines le débat au Parlement.

Face à cela, la FSU avec toutes les organisations syndicales de salariés, d'étudiants et de lycéens appuyées par les partis de Gauche ont décidé de riposter.

**Nous nous opposons à ces dispositions  
qui portent gravement atteinte au  
droit du travail:  
le gouvernement doit y renoncer !**